

## RÉPONSE AU COMMENTAIRE ELEISON 124

Dans son commentaire Eleison n° 124, du 21 novembre 2009, l'auteur tente ou plutôt prétend répondre à l'objection d'un lecteur qui mettait en question les rites équivoques de la Nouvelle Eglise post conciliaire.

Il est incroyable que, avec son intelligence britannique, et par là doté d'une prétendue supériorité intellectuelle, celui-ci ne distingue pas ou ne voit pas la différence qu'il existe entre l'intention et la signification sacramentelle, car il les présente comme identiques. La distinction devrait être évidente pour n'importe quel intellect à peu près normal !

Il est surprenant que, sous apparence de vérité, avec tous les artifices d'un raisonnement pondéré et tout le poids de sa dignité épiscopale, il prétende fournir une réponse en éludant le point fondamental, tout comme s'il semblait vouloir dévier le tir qui visait le but. Car parler de la signification ou de l'intention, ce n'est pas la même chose. Si l'intention du ministre peut être affectée c'est parce que la signification du rite essentiel (la forme sacramentelle) l'a été auparavant.

L'objection s'adresse à la signification sacramentelle essentielle. Celle-ci ne peut être ni ambiguë, ni équivoque, ni indéterminée car les rites catholiques doivent produire *ex opere operato* la grâce qu'ils signifient. Un rite ambigu dans sa signification ne peut produire *ex opere operato* la grâce qu'il signifie du fait de son ambiguïté.

Que ceci soit bien clair : la signification sacramentelle de la forme doit être déterminée, non équivoque c'est-à-dire exclusive et univoque. Elle ne peut être ni équivoque, ni imprécise, ni ambiguë, puisqu'il est évident qu'il lui faut satisfaire à la définition de tout sacrement, laquelle est que : tous les sacrements sont des signes sensibles qui produisent *ex opere operato* (par la réalisation même de l'action) la grâce qu'ils signifient. La signification ne peut être ambiguë ni équivoque puisqu'elle doit signifier de façon clairement déterminée la grâce qu'elle doit produire. Un rite équivoque, du fait même qu'il est équivoque ou ambigu ne peut produire la grâce, puisque celle-ci doit être déterminée.

Et, bien entendu, cela affecte à son tour l'intention du ministre, au point que, si l'on s'en tient au texte de la formule et à sa signification ambiguë, il ne peut (tout au moins sans correction ou rectification explicite) signifier la grâce qu'un sacrement doit produire, puisque sa signification est équivoque. Il ne peut produire *ex opere operato* la grâce qu'il signifie du fait de son ambiguïté. Cela étant dû au fait que la signification se trouvant être équivoque ou ambiguë, ne signifie pas ce qu'elle doit produire. L'Église ne peut pratiquer, ni posséder de rites sacramentaux ambigus dans leur signification sacramentelle pour produire la grâce. Dans ce domaine toute ambiguïté ou équivoque sacramentelle est exclue, car cela attente à la définition même de tout sacrement catholique.

Les rites ambigus dans leur signification essentielle son faux et proviennent de la Nouvelle Église post conciliaire.

Comme le disait mon oncle curé, une intelligence supérieure l'emporte sur une intelligence inférieure. Ce qui reviendrait à dire que le poids des arguments vaut plus par les

raisonnements sur lesquels ils se fondent que par le poids de celui qui les prononce. Même si ce dernier est un Evêque et l'autre un simple curé.

D'où l'adage « *Amicus Plato sed magis amica veritas* »

**Abbé Basilio Méramo**  
Córdoba – 30 novembre 2009